

Bonjour

Soyez les bienvenus dans notre gîte

Vous trouverez dans ce document, les informations pour la location en gestion libre.

1, formule gestion libre

2, Type de contrat.

CONTRAT DE LOCATION GESTION LIBRE

1) **Objet de la location, durée du contrat de location**

Le propriétaire loue àL l'objet de location (chalet) suivant :

Gîte - Refuge LE MOULIN. 32 chemin du moulin Argentière. 74400 Chamonix Mont Blanc
(Propriétaire : Henry Benoit)

Le contrat de location est établi pour la période du après midi au 10 heures.

2) **Ameublement/Equipement**

Le chalet est complètement équipé avec eau chaude et chauffage ainsi que toute la batterie de cuisine, vaisselle, couverts, etc.

Les sacs poubelle et les produits d'entretien les torchons sont à la charge du locataire.

Les dortoirs sont meublés, et les couchages sont garnis d'une couverture, d'un oreiller.

Les draps ou les sacs de couchages sont à la charge du locataire.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué. Après versement des arrhes, toute modification demandée ou apportée unilatéralement par le client remet en cause notre accord et peut avoir valeur d'annulation de séjour.

4) **Prix de location**

Le prix de la location est de €

5) **Cautions**

Une caution de la somme de 500 € est donnée le jour d'arrivée.

Après l'état des lieux, le solde sera reversé au locataire le jour de son départ. (Si l'état des lieux de la location est rendu dans un état de propreté suffisant)

6) **Changement des groupes**

Arrivée le à partir de 15 heures.

Départ le jusqu'à 10 Heures.

7) **Inventaire - Etat des lieux**

Le propriétaire accueille le locataire à son arrivée et lui montre l'objet de location.

Le propriétaire fait l'état des lieux à chaque arrivée et à chaque départ d'un locataire.

Au cas où l'objet de la location ne serait pas rendu dans un état de propreté suffisant. Le propriétaire fera effectuer le nettoyage aux frais du locataire. Le nettoyage, le remplacement des manques et la réparation des dégâts de l'inventaire sont payés par le locataire directement sur place. L'entretien journalier de la vaisselle, de la cuisine, des sanitaires, des salles de bain, des sols est à la charge du locataire.

La batterie de cuisine, vaisselle, couverts, etc., sont lavés et rangés à leur place d'origine.

8) **Frais d'annulation**

Si un client loue le chalet et annule sa réservation, le loueur recevra les indemnités suivantes :

40-35 jours avant le début de la location 50% du prix du séjour

35-20 jours avant le début de la location 90% du prix du séjour

0 - 20 jours avant le début de la location 100% du prix du séjour

Les réservations ne deviendront effectives qu'après la réception des arrhes. 30 %

Les arrhes constituent un moyen de dédit et demeurent acquises à l'hôtelier pour toute réservation annulée ou modifiée (sources : préfecture, D.D.C.I.P, chambre syndicale hotelière...)

9) **Litiges**

Pour tout litige seul les tribunaux de la circonscription seront compétents.

Madame, Monsieur

HENRY BENOIT
Gîte-Refuge LE MOULIN
74400 ARGENTIERE 06 82 33 34 54

Contrat signé et daté

Vous avez choisi la formule gestion libre :

Soit la location complète du Gîte avec cuisine et vaisselle à disposition.

GESTION LIBRE =

- 1) Location complète du gîte propre équipé avec toute la batterie de cuisine, vaisselle, couverts, etc.
- 2) Les sacs poubelle et les produits d'entretien sont à la charge du locataire. Les poubelles se déposent dans les Moloks à côté de l'arrêt de bus 50 mètres plus bas que le refuge.
- 3) Les dortoirs sont meublés, et les couchages sont garnis d'une couverture, et d'un oreiller.
- 4) Les draps ou les sacs de couchages sont à la charge du locataire.
- 5) Au cas où l'objet de la location ne serait pas rendu dans un état de propreté suffisant, le propriétaire fera effectuer le nettoyage aux frais du locataire (en plus de la caution). Le nettoyage, le remplacement des manques et la réparation des dégâts de l'inventaire sont payés par le locataire directement sur place.
L'entretien de la vaisselle, de la cuisine, des sanitaires, des salles de bain, des sols est à la charge du locataire.
La batterie de cuisine, vaisselle, couverts, etc., doivent être lavés et rangés à leur place d'origine.
- 6) Heure d'arrivée à partir de 14 heures.
Heure de départ jusqu'à 10 Heures.
La caution définie dans le contrat de location vous sera demandée à votre arrivée.
- 7) **Il est interdit d'afficher à l'aide de scotch ou autre produit adhésif sur toutes les surfaces peintes de l'établissement.**
(Pour cause de dégradation lors du retrait des produits collants)
Il est souhaitable de fermer les fenêtres et les portes de l'établissement l'hiver, préservons notre vallée merci.
- 8) Il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.
- 9) Pour tout litige, seuls les tribunaux de la circonscription seront compétents

Bon séjour